COMMEMORATION

Monsieur Robert Olive, Maire,
Madame et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

vous convient à :

la célébration de la victoire de la Seconde Guerre Mondiale
le mercredi 8 mai 2019
à 9 h 00 [départ de la salle polyvalente]

Un petit-déjeuner précèdera la cérémonie.

LES 4 FONDEMENTS DU BUDGET 2019

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

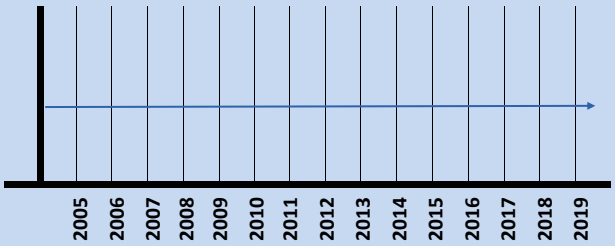

0% DEPUIS 14 ANS

MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LA MAITRISE DE CES DEPENSES PERMET D'EFFECTUER UN VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1 612 985 €
D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dont plus de la moitié consacrée aux travaux de voirie

MAÎTRISE DE LA DETTE A UN NIVEAU RAISONNABLE

L'EMPRUNT À SOUSCRIRE SERAIT DE 571 800 €. MAIS LES SUBVENTIONS DEMANDÉES DONT NOUS NE POUVONS INDIQUER LE MONTANT PUISQU'ELLES N'ONT PAS ÉTÉ NOTIFIÉES VIENDRONT L'ALLÈGER CONSIDÉRABLEMENT.

BUDGET 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES & DEPENSES EQUILIBRÉES À 790 621,87 €

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT. POUR 100 €, LA COMMUNE PERÇOIT :

1,26 €
REMBOURSEMENT DES REMUNERATIONS
[CONTRATS AIDES]

1,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
[REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT]

11,35 €
PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE
[CONCESSIONS CIMETIERE, REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, REMOURSEMENT FRAIS REGIE MUNICIPALE, AUTRES]

56,16 €
IMPÔTS ET TAXES
[TAXES FONCIERES ET D'HABITATION, REVERSEMENT PRELEVEMENT DE L'ETAT, AUTRES FISCALITES REVERSEES]

3,37 €
REVENUS DES IMMEUBLES
[LOCATIONS]

26,53 €
DOTATIONS & SUBVENTIONS OBTENUES
[DOTATIONS ETAT ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENT]

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT. POUR 100 €, LA COMMUNE DEPENSE :

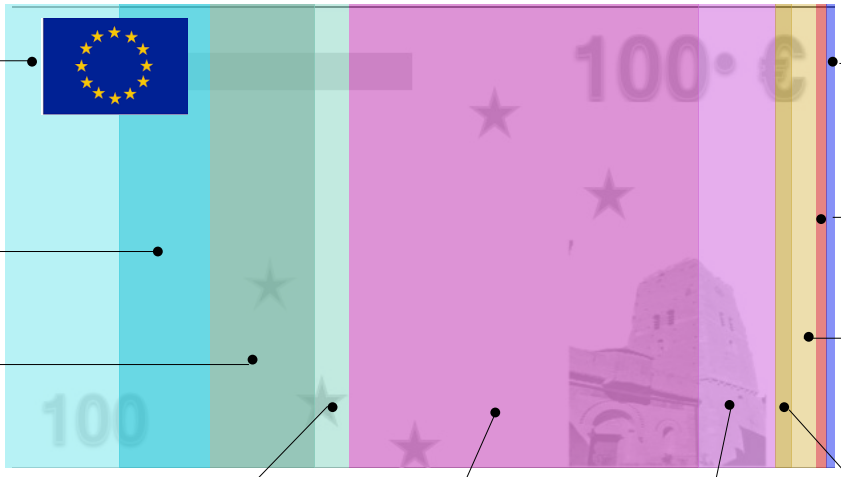

13,66 €
SOLDE DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VIRÉ À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

11,00 €
ACHATS

12,48 €
SERVICES EXTÉRIEURS
[ASSURANCES, LOCATIONS]

4,31 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS
[HONORAIRES, ANNONCES, INSERTIONS, FETES & CÉRÉMONIES, FRAIS DE TELECOM]

42,05 €
CHARGES DE PERSONNEL

9,23 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
[INDEMNITÉS, FRAIS DE MISSION, SERVICE INCENDIE]

1,81 €
IMPÔTS ET TAXES

1,04 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

1,39 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES

3,04 €
CHARGES FINANCIÈRES
[INTERETS D'EMRUNT]

BUDGET 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES & DEPENSES EQUILIBRÉES À 1 612 985 €

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT **108 000 €**

453 296 €

SUBVENTIONS NOTITIÉES

45 000 €

RECUPERATION TVA AYANT GRÈVÉ LES INVESTISSEMENTS ANTÉRIEURS

EXCÈDENT DE FONCTIONNEMENT **415 699 €**

EMPRUNTS QUI SERONT RÉALISÉS EN FONCTION DES TRAVAUX EFFECTUÉS ET DES SUBVENTIONS ACCORDÈES

[*VOIR PAGE 1*]

1 612 985 €

571 800 €

8 189 €

AMORTISSEMENTS

PROVISION POUR LITIGES **11 000 €**

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXÈCUTION SECTION INVESTISSEMENT **195 714 €**

860 324 €

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT **93 000 €**

- TERRAINS DE VOIRIE : 36 000 €
- TERRAINS AMENAGES : 15 000 €

51 000 €

- AUTRES AGENCEMENTS : 10 000 €
- MATERIEL INFORMATIQUE : 5 000 €
- MOBILIER POUR AGRANDISSEMENT ECOLE : 15 000 €

31 000 €

TRAVAUX DE VOIRIE

RÉHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE (RUE G. BRASSENS, AVENUE FORÇA RÉAL, RUE ARAGON, RUE DES MIMOSAS, ETC)

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES AGENTS COMMUNAUX

12 000 €

66 342 €

237 000 €

ACHATS :

- POUR REMPLACER CAMION : 48 000 €
- BROYEUR : 18 342 €

BÂTIMENTS SCOLAIRES

- REMPLACEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : 5 000 €
- SENS DE CIRCULATION : 10 000 €

15 000 €

- TRAVAUX EGLISE
- ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

49 604 €

FRAIS RÈALISATION ETUDES

3 000 €

L'eau à Saint-Féliu d'Amont

L'eau qui coule de nos robinets est d'excellente qualité. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service confirme la bonne qualité de l'eau distribuée dans notre commune [*ce document est consultable en mairie*]. De plus, nous vous informons que les tarifs restent inchangés : 1,05 € par mètre³ consommé - redevance assainissement 1,20 € par mètre³

Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le
Dimanche 26 mai 2019 de 8 h à 18 h

Vous devez vous présenter au bureau de vote muni de votre **nouvelle carte d'électeur et/ou**

- Votre carte nationale d'identité
- Votre passeport
- Votre carte vitale avec photographie
- Votre carte d'invalidité
- Votre permis de conduire
- Votre permis de chasser avec photographie

Mutuelle de village

La mutuelle de village est un dispositif solidaire qui permet de bénéficier de prestations de qualité à des tarifs avantageux.

L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune **afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs**. Il s'agit d'un **dispositif** de solidarité **non obligatoire**.

Si vous souhaitez en bénéficier, il convient de s'adresser à la mairie qui pourra vous donner les permanences de la conseillère.

Réunions à venir

Dans les mois qui suivent, deux réunions d'information sont prévues.

1—L'une concernera tous les riverains impactés par les travaux de voirie prévus dans les rues suivantes : impasse des Mimosas, rue Prévert, rue Aragon, avenue de Força Réal, impasse des Oliviers, rue Georges Brassens. Elle consistera à la présentation du projet, l'étalement des travaux et les solutions mises en place pour que la circulation soit le moins perturbée possible (mise en place de déviations, etc). La publication d'appel d'offres dans la presse aura lieu fin mai. Le début des travaux est prévu en octobre 2019

2—La seconde s'adressera à l'ensemble des habitants de Saint-Féliu d'Amont puisqu'elle concernera la mise en place d'un sens de circulation dans le vieux village.

Portes ouvertes

L'extension de l'école ainsi que le bâtiment [*porté par la Communauté de Communes Roussillon Conflent*] acceuillant les activités périscolaires et la cantine, sont achevés.

Nous vous proposons de venir découvrir cette nouvelle infrastructure
le **14 juin 2019**
à l'occasion de la fête de l'école

Propreté & Sécurité

Une fois encore nous déplorons que des actes d'incivilité aient lieu (dépôt sauvage au pied des colonnes de récupération du verre et vêtements, excréments de chien dans les rues malgré l'installation de bornes distributrices de sac, etc). Mais, parfois nous assistons à des actions citoyennes comme ce fût le cas d'une personne du village qui a nettoyé le lit de la Coumelade au niveau du passage à gué.

Nous vous informons de la mise en place de deux moyens dont l'objectif sera de réduire ces malveillances :

1— Création d'une police municipale pluri-communale d'ici la fin de l'année.

2—Mise en service d'un piège photo placé à divers endroits « stratégiques » afin d'identifier les contrevenants.

Enfin, le temps des barbecues et baignades tardifs et bruyants vont revenir avec les beaux jours. Nous vous rappelons que : « *aucun **bruit** particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé* » (article R. 1336-5 du Code de la santé publique)